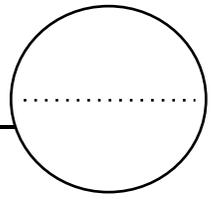




PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du 3 octobre 2023

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD

À la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le mardi 3 octobre 2023 à compter de 20h00 au 505-5 rue Frontière, Hemmingford, J0L1H0

Sont présent(e)s

M. Drew Somerville, maire;
M. Normand Lussier, conseiller n° 1;
M. Roy Catto, conseiller n° 2
M. Christopher Hill, conseiller n° 3;
M. Jonathan Mailloux, conseiller n° 4;
Mme Jayne McNaughton, conseillère n° 5;
Mme Lucie Bourdon, conseillère n° 6;

Est également présente

Michael Krohn, Directeur général et Greffier-
Trésorier
Pascale Giroux, Directrice générale et Greffière-
Trésorière adjointe et Coordinatrice des travaux
publics

Sont absents :

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 20h00, M. Drew Somerville, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après vérification du quorum.

2023-10-203

1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour tel que déposé, mais en le laissant ouvert.

2023-10-204

2A ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2023

Il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2023 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2023-10-205

3 DÉLÉGATION

2023-10-206

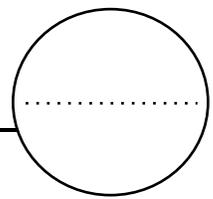
4A – ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 330 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES

Considérant que le pouvoir habilitant pour l'adoption d'un règlement régissant la démolition d'immeubles se trouve aux articles 148.0.1 à 148.0.26 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., c. a -19.1) et à l'article 141 de la Loi sur le patrimoine culturel (R.L.R.Q., c. P -9.002);

Considérant que la Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives adoptées le 25 mars 2021 apporte plusieurs changements au milieu municipal, notamment en ce qui a trait au contrôle des démolitions, à la protection du patrimoine immobilier et aux régimes d'entretien des bâtiments;

Considérant que conformément à l'article 136 de la Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives, la MRC des Jardins-de-Napierville a adopté l'inventaire des immeubles de son territoire qui ont été construits avant 1940 et qui présentent une valeur patrimoniale;

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du 3 octobre 2023

- Considérant que conformément à l'article 138 de la Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives, à la suite de l'adoption du présent règlement et de l'inventaire de son patrimoine par la MRC des Jardins-de-Napierville, la municipalité du village de Hemmingford est désormais dispensée de l'obligation de transmettre au ministère de la Culture et des Communications un avis d'intention d'autoriser la démolition d'un immeuble construit avant 1940;
- Considérant que le présent Règlement numéro 330 relatif à la démolition d'immeubles vise à assurer le contrôle de la démolition de tout immeuble visé en interdisant la démolition, à moins que le propriétaire n'ait au préalable obtenu un certificat d'autorisation à cet effet;
- Considérant que l'avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance du conseil tenue le 5 septembre 2023 et que le projet de règlement a été adopté à cette même séance;
- Considérant que conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une assemblée publique a été tenue sur le projet de règlement, par l'entremise du maire, et toute personne a pu se faire entendre;
- Considérant que conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le règlement sera soumis à l'examen de sa conformité aux objectifs du schéma de la MRC des Jardins-de-Napierville;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que le conseil adopte le *Règlement numéro 330 relatif à la démolition d'immeubles*, tel que rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

4B DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DÉPENSES

Le directeur général et greffier-trésorier dépose les états comparatifs des revenus et dépenses tel que prévu à l'article 176.4 du Code municipal du Québec.

6A RAPPORT DE LA COORDONNATRICE DES TRAVAUX PUBLICS

Un rapport détaillé des travaux accomplis par le Service de la voirie durant le mois de septembre 2023 est remis aux membres du conseil.

7A-RAPPORT DE L'OPÉRATEUR DE L'EAU POTABLE

La consommation de l'eau potable a été de 65 831 gallons par jour durant le mois de septembre. Un rapport détaillé des lectures faites à la station de pompage de l'eau potable est remis à chaque membre du conseil à titre informatif.

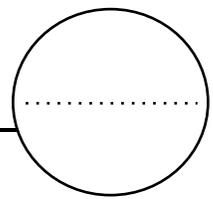
7B-RAPPORT DE L'OPÉRATEUR DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Un rapport sur les informations journalières du poste de pompage principal à l'assainissement des eaux usées est fourni à chaque membre du conseil.

7C- OCTROI DE CONTRAT POUR L'ESSAI DE POMPAGE DE LONGUE DURÉE ET SIMULTANÉ AUX PUIITS HF/PE-2-23 ET PZ-STATION

2023-10-207

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du 3 octobre 2023

Attendu que la municipalité a besoin d'augmenter la capacité d'offre en eau potable pour les futurs développements à venir et que des essais de pompage sont obligatoires afin de savoir si ces puits peuvent faire partis de la demande de CA au MELLCC;

Attendu que la Municipalité du Village de Hemmingford a fait des demandes de soumission pour le pompage de longue durée de deux puits;

Attendu que la municipalité a reçu les soumissions suivantes :

| Entreprises | Montant incluant les taxes en vigueurs |
|----------------------|--|
| Les forages LBM | 41 115.06\$ |
| Service Technique HG | |
| Les pompes MC | 18 332.76\$ |

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers d'octroyer le contrat d'essai de pompage de longue durée et simultané aux puits HF/PE-2-23 et PZ-Station à l'entreprise Les pompes MC au montant de 18 332.76\$ taxes incluses et que le tout soit finalisés au plus tard le 15 décembre 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

9A- RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

M. Michael Krohn dépose le rapport des permis de construction pour le mois de septembre 2023.

| | |
|-----------------------------|-----------|
| Nombre de permis délivrés : | 9 |
| Valeur des travaux : | 401,000\$ |

CORRESPONDANCE

2023-10-208

11A CENTRE DE FEMMES LA MARG'ELLE - DEMANDE DE DON

Centre pour aider les femmes à devenir autonome et de prendre leur vie en main. En 2022 un don 100 \$ leur a été octroyé.

Considérant qu' il demande une aide financière afin d'accomplir cette tâche;

Considérant que ces fonds aident également les gens en besoin durant toute l'année, lorsque des problèmes financiers se présentent ;

En conséquence, il est proposé et résolu unanimement par les conseillers qu'un montant de 100 \$ leur soit accordé tel que l'an dernier et de prendre les fonds à même le poste 02-702-90-990.

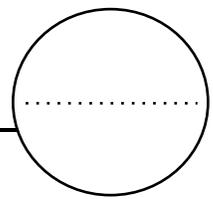
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

11B MARCHE DES BISCUITS DE NOEL - DEMANDE DE DON

Le comité de Marche des Biscuits de Noel entame sa quatrième année. L'organisme regroupe des bénévoles qui œuvrent pour créer, assembler et livrer des colis qui sont distribués aux membres de la communauté de Hemmingford qu'habitent seuls.

Considérant qu' il demande une aide financière afin d'accomplir cette tâche;

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du 3 octobre 2023

En conséquence, il est proposé et résolu unanimement par les conseillers qu'un montant de 100 \$ leur soit accordé et de prendre les fonds à même le poste 02-702-90-990.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

QUESTIONS DIVERSES

2023-10-209

12A BIBLIOTHEQUE : CONCERT CLASSIQUE-OPÉRA - DEMANDE DE DON

Attendu que la bibliothèque organise un événement de collecte de fonds avec de la musique classique et une chanteuse d'opéra le 11 février 2024 ;

Attendu qu'ils demandent à la municipalité 500\$ pour couvrir les dépenses de l'événement;

En conséquence, il est proposé et résolu unanimement par les conseillers qu'un montant de 500 \$ leur soit accordé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2023-10-210

13 - ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 3 OCTOBRE 2023

Considérant que M. Michael Krohn, Directeur général et Greffier-Trésorier confirme que les fonds sont disponibles pour le paiement des comptes payés et à payer au 3 octobre 2023, soit dans le budget 2023 ou par une appropriation de surplus ;

Il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que les comptes payés du 6 septembre au 3 octobre 2023 soient acceptés au montant de 133 253.94\$ incluant les salaires et que les comptes à payer en date du 3 octobre 2023 soient payés au montant de 49 397.11\$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

PÉRIODE DE QUESTIONS

2022-10-211

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé et résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 20h23.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

Drew Somerville, Maire
Maire

Michael Krohn
Directeur général et Greffier-Trésorier

Je, Drew Somerville, maire de la Municipalité du Village de Hemmingford, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance ordinaire tenue le 3 octobre 2023.